Travail de l'ivoire

Rareté majeure

Absence de diplôme ou certification **Absence de formation**

Faible nombre de détenteurs **Rareté ou réglementation de la ressource**

Matériau d'origine animale (hors cuir)

Accessoires de mode | Ameublement et Décoration | Beaux arts | Mode et beauté



L’ivoirier utilise principalement l’ivoire d’éléphant, matériau dont l’emploi est réglementé. Il le travaille à sec ou à l’eau, en respectant le sens du fil de cette matière assez dense. Il transforme la matière par façonnage, tournage ou sculpture, en relief ou en ronde-bosse.

Description du savoir-faire

Historique

Au Moyen-âge, la tabletterie concernait la fabrication des tablettes à écrire, formées d'un côté d'ivoire, de bois, de corne, ou de métal sculpté et de l'autre de cire sur laquelle on pouvait écrire à l'aide d'un « style ». Ce savoir-faire a conduit certains artisans à se spécialiser sur le travail de l'ivoire. Ainsi « l'ivoirier » fut-il le tabletier spécialisé, tour à tour ou spécifiquement, dans le façonnage (forme « plates »), le tournage (formes en « volume ») ou la sculpture sur ivoire.

Les objets façonnés serviront au plaquage ou à la tabletterie (plaquettes, cadrans, touches de piano etc), les objets tournés seront par exemple des boules de billard, des flûtes ou pièces d'instruments de musique, des pièces de jeux, des boutons, des pommeaux de cannes… Les sculptures auront quant à elle tout d'abord été religieuses (Christs de crucifix notamment) puis tout à fait profanes (bateaux, statuettes, bustes, sculptures abstraites etc.).

Un certain degré d'industrialisation aura lieu aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les Christs (notamment de Dieppe) étant reproduits « en série », les sculpteurs suivant scrupuleusement les cotes ; à la Couture-Boussey, se furent les flûtes et touches de piano et à Ezy-sur-Eure, les peignes d'ivoire et de corne ainsi que le travail de l'os.

Activité

Les métiers de la tabletterie consistent en la fabrication et la restauration d'objets de petite taille réalisés en matière rare et précieuse, et notamment en matière protégée par la « Convention de Washington » sur la protection des espèces en voie d'extinction et notamment de l'ivoire. La réalisation de ces objets luxueux et raffinés requiert un savoir-faire pointu. La plupart des techniques de tabletterie a ainsi abouti à la spécialisation des artisans selon le type d'objets réalisés et souvent selon la matière dont ils sont constitués et dont le maniement est très spécifique.

De nos jours, le tournage et la sculpture sur ivoire sont donc des spécialités à part entière et non le fait des seuls tabletiers. La sculpture sur ivoire est généralement, du fait de sa rareté et de son originalité (plus aucune pièce de série), assimilée au domaine artistique.

Matériaux

Outre l'ivoire d'éléphant, l'ivoirier peut être amené à utiliser des matériaux tels que bois des cervidés, dents d’hippopotames ou de morses ou autres défenses de mammouths. Parfois, il peut également travailler des matériaux plus accessibles comme l’os de bovins d’origine française (fémurs, plus rarement tibias) : dégraissé à l’eau bouillante, l’os est libéré des « boulacs » (extrémités arrondies) puis découpé à la scie alternative sous jet d’eau.
L’ivoirier maîtrise le débitage de l’ivoire ou « dentine », cette matière organique et minérale d’origine osseuse, dure et dense, qui compose les dents ou défenses d’animaux. L’ivoire a en outre la spécificité d’être constitué de fibres en longueur ainsi que d’un creux conique se prolongeant jusqu’à l’extrémité de la défense par une petite cavité appelée le « cœur », dont l’ivoirier devra tenir compte afin d’optimiser les pièces à réaliser. Il devra également s’accommoder de la forme de la défense en arc de cercle. Il pourra ainsi dégager des parties pleines utilisées pour la sculpture ou le tournage, et des parties plus plates pour des assemblages, des reliefs ou le débit de plaquettes.

Le travail de la graine de corozo, surnommée « ivoire végétal », a donné quelque espoir aux artisans pour palier à la raréfaction de l’ivoire animal. Mais la petite taille de cette graine et ses altérations avec les années la rendent difficilement exploitable et l’on voit son abandon progressif des ateliers.

Techniques

Pour dégager les parties pleines et les parties plates, l'ivoirier utilise une scie à eau afin de ne pas altérer la matière (échauffement, accumulation de matière) : à ruban,

circulaire ou alternative.
Les « sculpteurs » sur ivoire et autres matériaux équivalents (bois de cervidés, dents et défenses) utilisent les mêmes outils et méthodes. Tout comme la sculpture sur bois, le sculpteur travaille la matière en ronde-bosse ou en relief : il détache à la gouge des copeaux dans le sens du fil afin de dégager la forme générale de la sculpture, puis effectue les détails et les finitions aux grêles (limes) et burins d'ivoirier (grattoirs) grâce à un mouvement de va-et-vient délicat vers l'avant. Il devra être attentif à ne pas altérer la matière qui marquera très facilement les faux mouvements. La plupart de ses outils seront fabriqués par ses soins (burins, chevilles, grêles etc.).

Il peut également utiliser des outils mécaniques tels que la fraiseuse d'ivoirier. La sculpture peut alors être poncée et polie à la brosse et à la ponce mouillée en prenant soin de ne pas lisser les formes et reliefs. Elle aura ainsi un brillant unique sans besoin de verni.

Le « graveur » sur ivoire et autres matériaux d'origine animale (dont la corne, l'os ou la nacre) utilise également des outils similaires afin de décorer les pièces : onglets, échoppes, rifloirs et compas à griffer. Il peut renforcer les tonalités des gravures par application d'encre (techniques appliquées aux anciens cadrans solaires par exemple). Ce métier n'existe plus à titre autonome mais est inclus dans le savoir-faire de l'ivoirier ou dans celui de graveur sur métal.

Le « tourneur en ivoire » utilise le tour afin de réaliser des pièces en volume et symétriques qui peuvent prendre un nombre infini de formes : spirales, boules, étoiles, socles, coupes, bougeoirs etc.

Lors de la restauration de pièces anciennes, l'ivoirier devra remplacer les parties manquantes ou abîmées en utilisant un ivoire approprié (grain, couleur). Il effectue également le suivi et les réparations sur les pièces modernes qu'il aura réalisées pour des particuliers.

Environnement économique

Paris et Dieppe furent dès le XVI^{e} siècle deux pôles du travail de l’ivoire : l’un grâce à un marché de l’art florissant, l’autre grâce à sa situation remarquable de port de commerce. Les ivoiriers avaient ainsi des approvisionnements en provenance directe des bateaux revenant des côtes africaines les soutes chargées de défenses d’éléphants.

Il existe aujourd’hui peu d’ivoiriers, la plupart envisagent de prendre leur retraite sans succession. Quelques noms d’ivoiriers et sculpteurs français : Asselin, Bosse, Colette, Hamel, Heckmann, Migeon Père et Fils, Meyer, Ragault… En Europe, il faut noter l’importance de la ville d’Erbach, en Allemagne, réputée dans le travail de l’ivoire.

Un ivoirier travaille pour l’industrie du luxe (joaillerie, orfèvrerie, lutherie, art de la table…), pour les musées (travaux de restauration) mais surtout pour une clientèle privée (collectionneurs, antiquaires, particuliers) désirant voir sauvées des objets d’art en ivoire et autres matières similaires.

Le travail de l’ivoire est soumis à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) appelée également « Convention de Washington », qui réglemente les importations et exportations sur le plan international.
Cependant, la réglementation française est plus restrictive. En effet, depuis le 16 août 2016, date de la publication de l'arrêté relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros, la fabrication et le commerce d'objets en ivoire est totalement interdit sur le territoire. Seules exceptions : les archets, les touches et tirettes d'instruments à claviers et la restauration sont autorisés à condition que l'ivoire utilisé soit antérieur au 18/01/1990 (date d'inscription à l'Annexe I de la CITES).
Les ivoiriers, même s'ils disposent d'un stock d'ivoire pré-convention, ne peuvent donc plus travailler. Des dérogations sont possibles pour la restauration, sans achat ni vente, d'objets fabriqués avant le 18/01/1990, cependant cette activité n'est pas suffisante pour assurer la survie des derniers ateliers d'ivoiriers.

Formation

Il n'existe aucune formation.
Certaines techniques peuvent être abordées dans d'autres domaines tels que coutellerie, joaillerie, marqueterie, ou orfèvrerie qui utilisent parfois cette matière première et les techniques du maniement du tour dans le domaine du tournage ou de la sculpture sur bois.